

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 décembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer et d'adjoints de protection de 2^e classe des réfugiés et apatrides

NOR : INTA1331154A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 27 décembre 2013, est autorisée au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer et d'adjoints de protection de 2^e classe des réfugiés et apatrides.

Le nombre total des postes ouverts au recrutement sera fixé ultérieurement en fonction des besoins des services déconcentrés, des services de l'administration centrale et des services de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Pour les postes en services déconcentrés, à l'exclusion de la région Ile-de-France, les dates limites de retrait et de dépôt des dossiers, la date des auditions, la composition de la commission et la liste des candidats admis à être auditionnés feront l'objet d'arrêtés préfectoraux émanant de chaque préfet organisateur du recrutement.

Pour les postes à pourvoir dans les services localisés en région Ile-de-France (administration centrale, préfectures de département et de région, services de la police et de la gendarmerie nationales, greffes des juridictions administratives, Office français de protection des réfugiés et apatrides), la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier 2014.

Les modalités de retrait et de dépôt des dossiers seront précisées dans un avis de recrutement du ministère de l'intérieur.

La composition de la commission de sélection et la liste des candidats admis à être auditionnés seront fixées par la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur pour l'ensemble des postes ouverts dans les services mentionnés ci-dessus. Les auditions des candidats se dérouleront à Lognes (Seine-et-Marne) entre le 13 mai et le 5 juin 2014 (dates prévisionnelles).